

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **lundi 7 novembre 2016 à 20h00** et
Je vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR

1. Validation projet statuts de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe
2. Convention entre le Département et la Commune pour les transports scolaires avant la fermeture de l'école
3. Avis sur le parc éolien de LE VIGEANT
4. Devis aménagement de la cuisine de l'Aventure
5. Compte rendu comptage « rue Principale » par la DAEE
6. Convention de mise à disposition de l'ATSEM – saisine de la CAP
7. Questions diverses

L'an deux mille seize, le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, Maire.

Présents : Mesdames MAYTRAUD Danielle, BROOK Jean, CADU Sandrine, FISSOT Véronique, JOYEUX Françoise, Messieurs BILLY Gérard, DUROUSSEAU Jacky, GOURGEAU Roger, PELLETAN Francis, PIOLET Jean Pierre, SAVARD Bernard, SOUCHAUD Vincent

Pouvoir : POULAIN Marcel à Danielle MAYTRAUD

Absentes excusées : JOYEUX Flore, ROUFFY Aurélie

Secrétaire de séance : JOYEUX Françoise

VALIDATION DU PROJET DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

Le Maire présente au Conseil municipal, le projet des statuts de la Communauté de communes Vienne et Gartempe, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 11 octobre 2016.

Cette révision permet d'harmoniser les statuts en vigueur de la CCM et de la CCL et de prendre dès le 1^{er} janvier 2017 de nouvelles compétences sur l'ensemble du territoire des 55 communes de la future Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Le Maire donne lecture du projet des statuts.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte, la modification des statuts proposée par la Communauté de communes du Montmorillonnais.

CONVENTION D'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES PRIMAIRE AVEC LE DEPARTEMENT

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, depuis les lois de décentralisation, les transports scolaires sont organisés sur un plan local par le département. Une convention encadre ce dispositif.

Madame le Maire donne lecture de cette convention d'une durée de 6 mois qui a pour terme le 31 juillet 2016 suite à la fermeture de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les termes de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

AVIS SUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DU VIGEANT PAR SARL ENERGIE EOLIENNE

La commune de MILLAC étant comprise dans un rayon de 6 km prévu dans la nomenclature des installations classées, l'avis du Conseil municipal est requis sur le projet.

Il consiste en l'installation d'un parc éolien composé de 5 éoliennes et d'un poste de livraison derrière le lieu-dit « les Fouillarges » à LE VIGEANT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis défavorable par :

10 voix CONTRE

2 voix POUR

AMENAGEMENT D'UNE CUISINE AU MULTISERVICE

Suite à la visite du service d'hygiène, celui-ci a émis des réserves sur la confection de repas sur le piano dans le bar.

Sur les conseils de ce service et après concertation avec les gérants du multiservices, la solution la plus adaptée est de réduire la réserve en réalisant une cloison pour faire une cuisine et en déplaçant le piano et le groupe d'aspiration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir :

- le devis de M. PROT pour la réalisation de la cloison d'un montant H.T. de 800 €
- le devis de CMDM pour le déplacement du piano et du groupe d'aspiration pour un montant H.T. de 959 €.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ATSEM – SAISINE DE LA CAP

Madame le Maire rappelle que le poste d'ATSEM de Mme Catherine FABBRO est supprimé depuis le 1^{er} novembre 2016 et mise en surnombre jusqu'au 31 octobre 2017. Afin qu'elle puisse assurer, pendant cette période, des remplacements dans d'autres collectivités au même poste, il a été décidé de saisir l'avis de la CAP (commission administrative paritaire). Ces missions pourront être effectuées dans un rayon maximum de 40 km et avec l'accord de l'agent.

QUESTIONS DIVERSES

- le conseil municipal a décidé de ne pas donner une réponse favorable à la sollicitation financière du Collège et Lycée Jean Moulin à Montmorillon pour un voyage en Grèce.
- Suite à la proposition d'achat de l'ancienne cure à 47 000 €, le conseil municipal a décidé de refuser cette offre et de proposer le montant de 60 000 €
- Suite à la proposition du SIMER, des containers de tri sélectif seront installés dans la salle des fêtes et la salle du stade.
- Le conseil municipal est invité à participer à la commémoration du 11 novembre par l'UFVGAC.
- La distribution des colis est maintenue au 17 décembre le matin et l'arbre de Noël des enfants des agents communaux est supprimé, il n'y a plus d'enfants en bas âge.
- Une annonce sera faite dans la presse pour les personnes ayant subi des dégâts dus à la sécheresse afin de déposer leur dossier à la Mairie avant le 15/12/2016.
- L'estimation du Village vacances de Jousseau aura lieu le 16/11 par le service des domaines. La commune met à disposition de l'Association ARCHIPEL, momentanément, l'ancienne bibliothèque pour du stockage de matériel fragile. L'association devra assurer ce local.
- **Le conseil municipal se réunira le mercredi 11 janvier 2017 à 20H.**